

Département de Lot-et-Garonne

COMMUNE DE LAROQUE-TIMBAUT

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du 08 juillet 2025

DÉLIBÉRATION : D2025-23 : Attribution du marché de travaux de la rue du Lô.

Nombre de Conseillers en exercice : **19** L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE HUIT JUILLET À VINGT HEURES TRENTE, le Conseil municipal de la commune de Laroque-Timbaut s'est réuni à la salle Irène SCHOENER, en session ordinaire.

Présents : **13** Jean-Jacques DULAURIER ; Éric FLESCH ; Malika MESSAOUDI-LOUBET ; Christian RICHARD ; Wielfried FREMONT ; Philippe CHIBOUT ; Béatrice COSTE ; Natacha HUC ; Manon DURY ; Françoise TESTUT ; Michel COUTURIER ; Frédérique LAFOURCADE ; Éric LE BRAS.

Absents : **6** Marie-Emmanuelle BABUT ; Corinne FERNANDEZ AGUILAR ; Lionel FALCOZ ; Stéphane JACQUOT ; Léopold TALOU ; Armelle BANDET.

Pouvoirs : **3** Marie-Emmanuelle BABUT à Wielfried FREMONT ; Lionel FALCOZ à Philippe CHIBOUT ; Léopold TALOU à Frédérique LAFOURCADE.

Secrétaire de séance : Éric FLESCH

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : Vendredi 04 juillet 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

AR Prefecture

047-214701385-20250708-CM_D20250708_23-DE

Reçu le 18/07/2025

Vu la décision 2024-01 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre de la rue du Lô ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 mars 2025 ;

Considérant que c'est l'offre de la société ESBTP qui est arrivée en tête de classement ; étant entendu que ce fut la seule adressée à la collectivité à la suite de la parution sur le site de l'AMPA durant un mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de son rapporteur,

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité et :

VALIDE l'avis de commission d'appel d'offres, en date du 13 mars 2025, et attribue le marché de travaux pour la rénovation de la rue du Lô à la société ESBTP, pour un montant de 118 998,83 euros hors taxe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec la société ESBTP et tout document relatif à cette affaire.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.

Affichage le 18/07/2025

Télétransmission en Préfecture le 18/07/2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Éric FLESCH



J.-J. DULURIER